



Compte-rendu du CTL n°4/2022 du 10/05/2022

Un seul sujet est à l'ordre du jour suite à vote unanime contre lors du dernier CTL.

Conditions de réinstallation du service recettes de la Trésorerie des Établissements Hospitaliers de la Haute-Saône (TEHHS) dans les locaux du groupement hospitalier (GH) de la Haute-Saône (pour avis)

Nous avons enfin obtenu la surface des locaux qui sera de 68,5m². 10 bureaux seront installés dans ce volume qui accueillera 7 à 9 Agents. Lors du dernier CHSCT, l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) a rappelé que la norme en vigueur préconise 10m² par Agent et que le Code du Travail recommande une surface suffisante pour être à l'aise, ce qui sera donc loin d'être le cas...

Une réunion de cadrage avec le GH aura lieu lundi 16 mai. La date prévisionnelle pour le déménagement est le 3 juin. Les Agents du service recettes pourront visiter les locaux dès la réception du mobilier fin mai.

La Direction a choisi d'installer ce service au sein du GH pour le rapprocher des Usagers. Or le flux d'accueil a été estimé la semaine dernière à seulement 5 Usagers (mais ce n'est pas une moyenne). Dans ce cas, est-ce vraiment nécessaire de déménager le service ??? Par ailleurs on peut s'attendre à un bien plus fort afflux lorsque le service sera installé au GH... Car, selon la Direction, les redevables, patients, employés et usagers du GH pourront y payer tous leurs impôts, contributions, taxes, amendes ...!!

Nous avons insisté à ce que les horaires d'ouverture soient affichés au niveau du guichet, la Direction reste assez floue sur l'aboutissement de notre demande... Nous avons soulevé le problème du volume sonore lié à l'espace restreint et aux nombreux appels téléphoniques. La Direction a répondu que la gestion de l'acoustique sera envisagée (casques téléphoniques, panneaux).

Le Directeur a affirmé que la création d'un SFACT recettes n'est pas en projet mais que c'est toujours possible...

Vote : contre à l'unanimité

Questions diverses

- Le Directeur a rencontré les associations d'élus de notre département (AMF et AMRF). Ils sont satisfaits du travail des CDL mais ont émis de nombreuses critiques sur le fonctionnement des SGC : déficit d'harmonisation, délais de paiement qui se sont détériorés. La Direction va travailler à améliorer ces 2 sujets.

- Concernant la téléphonie sous IP (par internet), on est en phase de mise aux normes électriques et d'acquisition de nouveaux matériels. Le premier CDFiP concerné sera celui de Luxeuil avec un test d'éligibilité le 16 juin et une bascule prévue le 18 juillet à 14h.

- Nous avons demandé un tableau de suivi des Agents contractuels. Nous rappelons qu'ils sont positionnés sur des postes vacants. Ces postes deviennent alors indisponibles aux mutations des Agents titulaires. Au contraire des titulaires dont les affectations et mutations sont publiées sur Ulysse, aucune communication n'est prévue pour ce nouveau type d'embauche qui se

multiplie, d'où l'importance de connaître leur grade, affectation et date d'embauche. Le Directeur avait déjà répondu à notre précédente demande qu'il ne savait pas s'il avait le droit de nous communiquer ces renseignements, la situation n'a pas changé... Nous espérons pourtant avoir ces renseignements suffisamment tôt pour le mouvement local.

Avec le temps, nous voyons apparaître des problèmes que nous n'avions pas soupçonnés : par exemple dans le cas d'un contractuel qui démissionne en début d'année, il est trop tard pour que le poste soit ouvert aux mutations nationales et l'embauche d'un nouveau contractuel ne pourra se faire qu'en fin d'année : le poste reste donc vacant pendant des mois !

Nous en profitons pour vous rappeler que la Direction a sorti la note locale des mutations : envoyez-nous vos fiches de vœux personnelles pour nous permettre de vérifier le mouvement.

- La prime de restructurations n'est pas donnée automatiquement par la Direction. Mais pour l'accompagnement des Agents promis dans le cadre du NRP, nous avons demandé à ce que les Agents concernés soient informés directement de la possibilité de faire la demande.

Pour Solidaires : Corinne MULENET, Karine SCHWAB et Christine JOSEPH

Pour la CGT : François LOUITON

Déclaration liminaire CTL n°4/2022 du 10/05/2022

Monsieur le Président,

La fracture sociale, économique et politique qui se dessine, la guerre à la porte de l'Europe sont lourdes de conséquences pour notre Administration, pour les Agents, pour nos usagers. La flambée des prix, les ressentiments sociaux, la peur du lendemain sont des facteurs qui viennent, jour après jour, peser sur le quotidien de tous, sur le quotidien des services de la DGFIP.

Ces éléments de contexte nous conduisent à réaffirmer qu'il y a urgence :

- à changer de politiques en matière de service public et à arrêter les réformes incessantes qui cassent notre service public et éloignent nos concitoyens les plus fragiles,
- à obtenir des moyens supplémentaires tant en emplois qu'en budget pour assurer pleinement et entièrement l'ensemble de nos missions et à faire cesser toutes les privatisations et externalisations,
- à obtenir une revalorisation significative et pérenne des rémunérations et des pensions mais également des indemnités de déplacements, de télétravail et autres frais de missions,
- à condamner et combattre la précarisation rampante de l'emploi public par le recrutement par voie de contractualisation.

Nous sommes reconvoqués ce jour au sujet de la réinstallation de la recette de la TEHHS au sein du GH70 suite à un vote unanime contre lors de la première convocation. Les documents n'ont pas été modifiés comme à l'habitude, le plan est toujours peu lisible et les surfaces des locaux ne sont toujours pas mentionnées.

Pourquoi persister à vouloir installer ce service au sein de l'hôpital alors que le GH70 ne propose pas des conditions d'accueil satisfaisantes ? Les représentants de Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques demandent à ce que le bien-être des Agents soit pris en considération.